



4 rue de Trévisse – 75009 PARIS

[WWW.SNALC.FR](http://WWW.SNALC.FR)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SANS REPIT

Le SNALC-CSEN, deuxième syndicat le plus représenté chez les professeurs des lycées et collèges, estime que les grèves et manifestations de ce jeudi 8 février sont en tous points réussies.

Le SNALC-CSEN, qui avait appelé à manifester dans le cadre défini par l'intersyndicale nationale, note avec satisfaction que les professeurs, avec près d'un gréviste sur deux\*, y ont joué un rôle majeur.

Dans un tel contexte de mécontentement, le SNALC-CSEN considère que la publication de la modification des décrets de 1950 à 1992 à la veille des vacances d'hiver constituerait une véritable provocation.

Le SNALC-CSEN a demandé avec insistance jeudi soir à ses partenaires présents à l'intersyndicale nationale un appel fort et unitaire à amplifier, dans le cadre de la légalité, les actions locales : journée de la bivalence, boycott des examens blancs, refus de toute tâche non statutaire...

En toute logique, il ne laissera pas diluer les revendications légitimes des professeurs dans des grèves fourre-tout : le SNALC-CSEN concentrera toute son énergie contre ces nouveaux décrets statutaires qui engendrent une dégradation historique des conditions de travail des professeurs tout en les paupérisant, et sonnent le glas de l'Ecole républicaine au travers de mesures aussi peu fondées que la bivalence imposée.

Sans répit, le SNALC-CSEN défendra enfin les victimes de tentatives d'intimidation de la part de l'administration : par conséquent le SNALC-CSEN demande au ministre de mettre officiellement fin aux menaces de retrait de salaire dont sont victimes ceux qui refusent d'assurer les examens blancs.

Le SNALC-CSEN rappelle que l'article 1 de la Loi Fillon affirme le DROIT à la liberté pédagogique pour tous les professeurs.

Paris le 9 février 2007

\* étude réalisée par le SNALC sur un échantillon représentatif de 475 établissements.